



Commission des sports

3316 - Equipements sportifs et de loisirs départementaux

Activités sportives et de loisirs Conventionnement pour l'inscription de l'III au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI)

Rapport n° CP/2014/508

Service gestionnaire :
Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le projet de convention d'autorisation d'accès relative à l'inscription de l'III au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI).

Par délibération n° CG/2010/167 du 13 décembre 2010, le Conseil Général a donné délégation à la commission permanente pour prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre du PDESI et a complété en ce sens sa délibération n° CG/2008/8 du 20 mars 2008 modifiée.

Le Comité régional de canoë-kayak a sollicité le Département pour inscrire l'III au PDESI comme itinéraire canoë-kayak, de Sélestat à Offendorf.

La réalisation du PDESI nécessite la mise en place de conventions avec les propriétaires de terrains traversés par un chemin d'accès ou une zone d'embarquement /débarquement d'engins nautiques.

Les acteurs et usages concernés par l'inscription sont nombreux et divers :

- Gestion du cours d'eau domanial : quatre gestionnaires différents (Région Alsace, Voies Navigables de France, Port Autonome, Etat),
- Activités et usages multiples (canoë-kayak, pêche, aviron, barque à fond plat ; activités associative et commerciale ; usages sportif et touristique)

Face à la multiplicité des usages et des acteurs, et au titre de la compétence départementale sur les sports de nature, la signature des conventions d'autorisation d'accès à l'III et à ses affluents par le Département avec les propriétaires (collectivités, associations foncières, propriétaires privés) permet une cohérence vis-à-vis de l'ensemble des acteurs locaux.

La convention a pour objet de permettre l'accès des usagers à l'III et à ses affluents et la continuité nautique sur le cours d'eau.

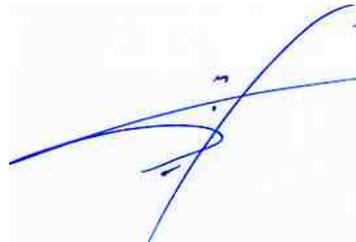
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve le modèle type de convention d'autorisation d'accès à l'Ill et ses affluents en vue de son intégration au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature*
- *autorise le président du Conseil Général à signer les dites conventions.*

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL